

Courriel reçu le 24 mai 2017

A l'attention de Mme Boureau Commissaire Enquêteur sur le projet d'installation de stockage de déchets inertes au lieu dit « la Maison Noulet »,

L'aspect le plus grave du projet de carrière de Revin est le risque d'accident sur la D4, pourriez vous par écrit répondre à l'ensemble de ces questions.

- La route est considérée comme dangereuse (arrêté ci-joint qui règlemente la circulation). Le dossier Charier (document n°2 p 219) estime le risque comme « important». Quelles sont les mesures envisagées et pensez-vous qu'elles soient suffisantes pour empêcher les accidents ?

- Un trafic estimé à 40 camions jours (un camion toutes les 6 minutes) qui longerait la piste cyclable -
Pouvons-nous à votre avis continuer à emprunter cette piste ?

- Comment empêcher les risques de boue et de verglas sur la route D4 avec l'arrosage des camions ?

- Est-ce que la route D4 depuis la RD 773 sera aménagée pour ce nouveau trafic ? La carrière en fonctionnement avant 2004 n'avait pas à l'époque ce débit jour.

- Si c'est le cas, est-ce le contribuable qui paye ce futur aménagement ?

- Le village de Revin avant 2004 comprenait quelques fermes et maisons isolées, nous sommes actuellement le 1er gros bourg en terme de population après Donges et des projets de nouveaux lotissements sont en prévision . Est-ce que la circulation restera fluide et non accidentogène à la sortie du village ?

- Une maison MAM (regroupement d'assistantes maternelles) est située juste en face de la carrière. Seront-ils impactés par la bruit, la poussière et la circulation ?

J'aimerais que ce texte soit annexé au dossier ainsi que les pièces jointes et vos réponses.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de mes sentiments distingués.

Eléonore Leuthold